

Conférence de presse du 17 septembre 1998

ON SE MOQUE DES USAGERS

Eau Secours ne s'est pas manifestée auprès des médias depuis onze mois (conférence de presse du 18 octobre 1997)

Eau Secours continue de travailler :

- *notre association suit les **péripéties** de la délégation de gestion des services de l'eau et de l'assainissement à Grenoble ;*
- *elle a participé activement à la C.A.C.E. (Coordination des Associations de Consommateurs d'Eau) et a organisé le 3ème colloque Aquarévolte à Vêranne (Loire) en mai dernier, lequel a puissamment contribué à la dénonciation désormais nationale du "Scandale des factures d'eau ..." (voir le dernier numéro de QUE CHOISIR).*
- *elle a rajeuni son bureau en juin dernier et nous nous félicitons de l'occasion qui nous est offerte de vous présenter notre nouveau président Daniel Hiriart.*

- *Après la décision du Conseil d'Etat du 1er octobre 1997, nous terminions notre dernière conférence de presse par : "Une nouvelle bataille pour l'eau de Grenoble est-elle engagée ?"*

Eau Secours avait envoyé une lettre ouverte le 15 octobre 1997 aux Conseillers municipaux pour demander un débat de fond au conseil municipal. Ce débat a toujours été éludé.

Les arrangements entre la ville et la Lyonnaise de mars 1996 ayant été annulés par le tribunal administratif, le conseil municipal se réunira le 21 septembre pour prendre des décisions pour assurer la continuité des services publics d'eau et d'assainissement.

- Eau Secours est donc amenée à rappeler sa position :

1°/ LA MUNICIPALITE ELUE EN 1995 N'A PAS TENU SES ENGAGEMENTS ELECTORAUX.

La délégation de gestion de ces services demeure entachée par le pacte de corruption passé en 1989 entre le maire et la COGESE (SDEI - SEREPI).

En analysant l'évolution de leurs factures d'eau depuis 1989, les usagers se sont rapidement aperçus que c'est essentiellement **sur la fourniture d'eau** que le délégataire espérait "récupérer sa mise". Les augmentations contractuelles des prix du m³ d'eau de 1990 à 1996 étaient la contrepartie des "contributions spéciales" versées au budget principal de la ville de 1989 à 1995 inclus (sans parler des versements occultes aux corrompus).

Jusqu'au dernier jugement du tribunal administratif, une partie de ces hausses injustifiables subsistait encore dans les tarifs de l'eau de la société anonyme d'économie mixte locale-SEG. Lorsque la nouvelle municipalité s'est arrangée avec la Lyonnaise des Eaux sans lancer d'appel d'offres, elle l'a fait sous le prétexte d'avoir à éviter d'indemniser le délégataire corrupteur... Avec le protocole d'accord de mars 1996 elle a accepté de la Lyonnaise de nouvelles clauses exorbitantes, qu'Eau Secours n'a cessé de dénoncer : (voir notre lettre n° 9).

2°/ LA MUNICIPALITE MENT EN AFFIRMANT QU'ELLE A COMPLETEMENT RAMENE LA GESTION DE L'EAU SOUS CONTROLE PUBLIC

Pour sauver les apparences, ce protocole a prévu la transformation de la Cogèse-SEG en société anonyme d'économie mixte locale - avec 51,05 % de capitaux publics - mais en laissant une minorité de blocage à la Lyonnaise, et en lui garantissant le remboursement prioritaire de ses pertes (45 MF valeur

1991). Elle a accepté une clause d'indexation nouvelle - très défavorable aux usagers - pour compenser la diminution de la consommation,

Avec cet accord, la ville et la SEML-SEG ont aussi confié à la Lyonnaise - c'était une condition *sine qua non* du protocole d'accord de mars 1996 ! - la "sous-traitance" de l'exploitation des services... En fait, il s'agit d'une sous-délégation. (Voir l'avis des juristes du Moniteur des Travaux Publics). Au surplus, la SEG lui a garanti des rémunérations plus importantes après les 6ème et 11ème années d'exploitation.

Les représentants d'Eau Secours se sont félicités d'entendre le 24 juin 1998 le Commissaire du Gouvernement déclarer en audience publique : "... *la SEM-SEG est une coquille vide.* " et "...*la remunicipalisation n'est pas réellement intervenue, le véritable exploitant étant le sous-fermier de la SEM, mais un fermier ne supportant plus aucun risque...*"

3°/ ANNIE DESCHAMPS ET LA MAIRIE TRICHENT SUR LES CHIFFRES en prétendant que "*la part du prix de l'eau sur laquelle il était possible d'agir*", a diminué de 30 % au début de 1996. En réalité cette baisse n'a été que de 12, 23 %.

4°/ EN DECEMBRE 1997, LA MAIRIE A MENTI PAR OMISSION en affirmant que l'avis rendu par la section du Rapport et des Etudes du Conseil d'Etat validait les arrangements auxquels elle était parvenue en 1996 avec la Cogèse (SDEI-SEREPI). Cet avis invitait aussi les usagers mécontents de ces accords à saisir le tribunal administratif. Ils l'ont fait : ils ont gagné ! De plus, la section du Rapport et des Etudes du Conseil d'Etat n'est pas la plus haute juridiction administrative de notre pays.

Le jugement du tribunal administratif de Grenoble du 24 juin 1998 (rendu public le 7 août) vient de compléter l'arrêt du Conseil d'Etat du 1er octobre 1997 : la SEG n'a plus de délégation des services d'eau et d'assainissement ; elle n'est donc plus en mesure de facturer les usagers, et ce, d'autant moins que toutes les clauses réglementaires des contrats de délégation - dont les tarifs - sont annulées.

5°/ ANNIE DESCHAMPS ABUSE ENCORE LES GRENOBLOIS après le dernier jugement du tribunal administratif, en faisant croire que celui-ci "*a sanctionné un aspect formel (sic) de la procédure suivie*" alors qu'il a annulé les délibérations pour non-respect de la loi voté par le Parlement en janvier 1993 pour lutter contre la corruption et imposer plus de transparence à la passation des marchés publics (loi Sapin).

Eau Secours a toujours plaidé pour un retour des services d'eau et d'assainissement communal en gestion publique, c'est à dire, pour nous, en régie directe.

Pendant un siècle, la Régie des Eaux de Grenoble a fait la preuve de son efficacité et les Grenoblois savent quel patrimoine remarquable les municipalités Dubedout ont su constituer. Seule cette forme juridique garantit une gestion d'exploitation transparente, réellement contrôlable par les élus, et le meilleur prix possible pour l'utilisateur.

Le retour à une régie moderne des services d'eau et d'assainissement communal devrait être aujourd'hui l'objectif des conseillers municipaux qui déclarent tous agir dans l'intérêt des Grenoblois. Toute position différente sera considérée comme suspecte et remplie d'arrière pensées pour un grand nombre d'usagers. Nos élus devraient le comprendre.

Eau Secours appelle tous les Grenoblois qui partagent cette opinion à se rassembler en mairie lundi prochain - le 21 septembre à partir de 17h - pour manifester l'intérêt qu'ils portent à la défense du service public de l'eau dans leur ville.

